



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 7295

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur les préoccupations exprimées par l'association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) concernant le suicide des personnes âgées. Soulignant que la dévalorisation sociale conduit souvent à la dévalorisation individuelle, cette association demande que soit revalorisée l'image des aînés dans notre société. Elle ajoute qu'il est nécessaire de lutter contre l'«âgisme», forme de racisme par l'âge, qui gangrène notre société et conduit à penser que la vie d'un vieux vaut bien peu au regard de la vie d'un jeune. L'AD-PA souhaite donc que des mesures soient prises en faveur de l'accompagnement du vieillissement à tout âge. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les trois axes de la loi d'adaptation de la société au vieillissement : "anticiper, adapter, accompagner" prennent fortement en compte ce défi lié à l'allongement de la durée de vie et à l'évolution de notre société. Faire du domicile un atout de prévention, dynamiser la prévention individuelle et collective, lutter contre le suicide des âgés par le biais d'un Plan national de prévention du suicide des âgés, sur l'ensemble du territoire et enfin, agir contre l'isolement des âgés constituent notamment quatre mesures prioritaires de ce texte législatif. Le gouvernement porte une attention spécifique à l'isolement des personnes âgées. C'est pourquoi celui-ci a procédé au lancement du Plan National MONALISA (Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées). Le 27 janvier 2014 la charte nationale MONALISA a été signée entre la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie et les grands réseaux et organismes nationaux associés à cette action. Le plan a été lancé dans huit « départements témoins ». L'objectif est de susciter progressivement sur l'ensemble du territoire des « équipes citoyennes » qui détermineront elles-mêmes un programme d'accompagnement des personnes âgées avec l'appui de référents nationaux et dans le cadre des principes éthiques retenus dans la Charte nationale. La revalorisation de l'image des aînés dans notre société constitue également un axe de travail qui se traduit par diverses actions. Citons notamment le soutien du ministère des affaires sociales et de la santé aux multiples initiatives prises dans le cadre de la Semaine Bleue, dont le thème sélectionné pour 2014 et 2015 était « A tout âge : créatif et citoyen ». Ces sept jours organisés chaque mois d'octobre sur l'ensemble du territoire national constituent en effet un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations. Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social inestimable que jouent les « âgés » dans notre société. C'était tout le sens de la manifestation organisée le 4 octobre 2016 à l'Elysée qui, dans l'esprit de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, a eu à cœur de mettre en avant la place des aînés et leur implication dans la société.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7295

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5686

Réponse publiée au JO le : [15 novembre 2016](#), page 9439